

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE

UN LIBRARY

JUN 7 1979

UNSA COLLECTION



Distr.  
GENERALE  
S/13378  
6 juin 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 6 JUIN 1979, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU KOWEIT AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer une lettre qui vous est adressée par  
l'observateur permanent adjoint de l'Organisation de libération de la Palestine.  
Elle est suffisamment explicite, puisqu'elle a trait à une nouvelle transgression des  
principes de la Charte des Nations Unies et des obligations du droit international  
par les sionistes de Tel-Aviv.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la lettre ci-jointe  
en tant que document du Conseil de sécurité.

L'ambassadeur,  
Représentant permanent,  
(Signé) Abdulla Y. BISHARA

ANNEXE

Lettre datée du 6 juin 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité  
par l'observateur permanent adjoint de l'Organisation de libération de la  
Palestine

Me référant à la résolution 446 (1979) du Conseil de sécurité, en date du 22 mars 1979, je voudrais appeler votre attention sur un article du New York Times du 4 juin 1979, selon lequel le Cabinet israélien a décidé d'autoriser la création d'une nouvelle colonie sioniste adjacente à la ville palestinienne de Naplouse, "point chaud" de la rive occidentale occupée. Le cabinet a également autorisé la confiscation à cette fin de terres arabes privées.

Les colons qui s'installeraient là comprennent 50 familles appartenant au groupe néo-fasciste d'extrême droite Gush Emunim, qui revendique le droit "divin" de créer de nouvelles colonies de peuplement dans toute la Palestine occupée.

Dans ce contexte, je désirerais porter à votre connaissance un article paru dans le Jewish Telegraphic Agency, No 107, du 5 juin 1979, dans lequel il est rapporté que le terroriste Menachem Begin défend comme suit la colonisation des terres palestiniennes :

"La colonisation est un droit et un devoir. Nous avons respecté et continuerons à respecter ce droit et à nous acquitter de ce devoir".

Ces dernières semaines, le monde a assisté en silence à la recrudescence de l'activisme chez les colons néo-fascistes; de nombreux incidents graves ont eu lieu, allant de l'intimidation, du harcèlement et de la provocation au vandalisme et jusqu'aux tentatives d'assassinat d'étudiants palestiniens. Les sionistes racistes ont interprété ce silence comme leur reconnaissant le droit de poursuivre leur politique de confiscation et de colonisation des terres palestiniennes.

Ces événements confirment que l'entité sioniste raciste entend poursuivre son occupation et sa colonisation illégales de la Palestine, au mépris total des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de l'opinion internationale et au dépens des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien.

Je vous prie instamment de prendre immédiatement des mesures effectives pour mettre fin à ces actes illégaux et provocateurs à l'extrême, qui ne font qu'aggraver les tensions dans la région.

L'observateur permanent adjoint,  
Chargé d'affaires par intérim,  
(Signé) Fassan RAHMAN